



Séance du 27 février 2023

L'an Deux Mil Vingt Trois, le Vingt-sept Février à 19 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du second adjoint, M. VILATON Pascal

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
22	19	22
		Pour : 22
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etai(en)t présents :

Mme BÉZIAT-RICARD Sylvie, Mme BIARNES Karine, Mme CHAUPRADE Isabelle, M. CONSTANTIN François, M. DARRACQ Nicolas, M. ETIENNE Bernard, M. FOURNET Cyrille, M. GATUINGT Patrice, Mme HOURQUET Nathalie, M. LABAT Benoît, Mme LABUXIÈRE Corinne, Mme LAGRASSE Marie-Laure, M. LAHONTAN Jean-Jacques, M. LARROQUE Claude, M. MARIMPOUY Jean-Gabriel, Mme MESPLÈDE Audrey, M. SEIRACQ Michel, M. VILATON Pascal, Mme WLUSEK Pierrette

Procurat ion(s) :

Mme CAZENAVE Sandrine donne pouvoir à M. LABAT Benoît, M. DEHEZ Julien donne pouvoir à Mme LAGRASSE Marie-Laure, Mme LALANNE Christelle donne pouvoir à M. VILATON Pascal

Date de la convocation
20 février 2023

Etai(en)t absent(s) :

Date d'affichage
20 février 2023

Etai(en)t excusé(s) :

Mme CAZENAVE Sandrine, M. DEHEZ Julien, Mme LALANNE Christelle

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

__/__/__

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : M. FOURNET Cyrille

et publication du

__/__/__

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

vote le Compte Administratif de l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	3 153 397,00
	Réalisé :	1 117 021,92
	Reste à réaliser :	341 289,00
Recettes	Prévu :	3 153 397,00
	Réalisé :	1 017 470,22
	Reste à réaliser :	422 244,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	3 340 282,00
	Réalisé :	3 585 137,92
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	3 340 282,00
	Réalisé :	4 020 790,33
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-99 551,70
Fonctionnement :	435 652,41
Résultat global :	336 100,71

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le second adjoint s'étant retiré lors du vote.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint-Vincent-de-Paul

le second adjoint VILATON Pascal

